



ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LES POMPIERS DANS DEUX PARCS POUR LES TOUT-PETITS

Dans le cadre de sa programmation estivale, le Service de la sécurité incendie se déplacera dans deux parcs pour aller à la rencontre des tout-petits âgés de 3 à 5 ans, principalement ceux qui fréquentent un milieu de garde familial. Le but de cet exercice : sensibiliser les jeunes enfants en termes de prévention des incendies, expliquer les mesures à prendre en cas de feu et présenter le métier de pompier.

Au programme

- Ateliers animés et conseils sur la prévention incendie
- Démonstration d'un parcours éducatif réalisé par un pompier
- Présentation de l'habit de pompier
- Visite du camion et démonstration d'élévation de l'échelle aérienne

Lieux visités

Parc Quatre-Saisons, secteur Saint-Jean-Chrysostome, le 25 juin de 9 h 30 à 11 h

Parc de la Paix, secteur Lévis, le 27 juin de 9 h 30 à 11 h

LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME ET CODE DE DÉONTOLOGIE DES LOBBYISTES



Nous vous rappelons que toutes personnes susceptibles de conclure des contrats avec la Ville doit respecter la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* ainsi que le Code de déontologie des lobbyistes.

L'objectif de la déclaration au registre est de connaître précisément les activités de lobbyisme effectuées par les lobbyistes auprès des titulaires de charges publiques. Les lobbyistes qui ne respectent pas la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* s'exposent à des sanctions d'ordre pénal, civil et disciplinaire.

Pour plus d'information concernant cette loi et vos obligations, rendez-vous sur le site du Commissaire au lobbyisme de Québec

► commissairelobby.qc.ca



Fais comme Paul, laisse ton gazon au sol

- Ça prend moins de temps
- Ça nourrit la pelouse
- Ça réduit les besoins d'arrosage

APPEL D'OFFRES

FOURNITURE ET LIVRAISON DE FILTRES À DISQUES POUR LE SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE SAINT-ROMUALD

NO : 2024-50-59

Dépôt des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le **10 juillet 2024**, date et heure de la réception des soumissions.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les avis, les documents d'appel d'offres, les termes de ceux-ci ainsi que les résultats sont disponibles par le biais de SÉAO (www.seao.ca) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Collecte des encombrants :

En ligne tout devient

plus facile



MÉDAILLE POUR CHIEN



La Ville, en collaboration avec la SPA Ville de Lévis, vous rappelle que l'obtention d'une licence pour chien est obligatoire et que son renouvellement doit être fait annuellement. Cette année, la médaille est au coût de 38 \$ par chien.

Recensement canin

Le processus de recensement canin va bon train, il ne reste que l'arrondissement de Desjardins à réaliser. À terme, on estime que plus de 15 000 chiens auront été enregistrés sur l'ensemble du territoire. Ce dénombrement permettra d'ajuster les services de la SPA en fonction des besoins de la population canine.